

Les échos du Conseil de Faculté

Octobre 2021

Plusieurs questions importantes ont été évoquées lors de ce Conseil de Faculté.

1-En ce qui concerne les modalités d'organisation des examens, le mot d'ordre général est le retour au présentiel, sous ses différentes formes : écrits de 3h pour les matières à TD, oraux, oraux-écrits. Compte tenu de l'augmentation des effectifs, spécialement en L2 et L3 qui vont mobiliser un grand nombre d'amphis, les collègues intervenant en licence et Master 1 pourront demander d'organiser des QCM, y compris à distance. La demande devra être faite au doyen, comme pour les oraux-écrits, avec application des mêmes critères : effectif minimum de 125 étudiants si on est seul, 250 s'il y a 2 examinateurs et 375 s'il y en a 3.

2-A été examinée la demande du rectorat d'ouvrir une formation nouvelle sur le site de Montauban permettant d'adosser à notre Licence en droit un dispositif nouveau (DPPP) permettant de diversifier la formation des futurs enseignants de l'enseignement primaire. Le CF a exprimé son intérêt pour ce dispositif novateur mais considère qu'il faut prendre le temps d'examiner la faisabilité.

3-Le budget 2022 a été présenté et adopté dans ses grandes lignes. Pas de grosse modification par rapport aux années précédentes. Nous maintenons les bourses de réussite : 10 bourses d'excellence et 10 bourses de réussite sur critères sociaux ainsi que la participation aux frais de nos agrégatifs. Un effort important est fait en direction de nos doctorants. Nous continuons à prendre en charge la reprographie des thèses. Désormais, l'Ecole doctorale fera office de guichet unique, en prenant en charge le financement des frais liés au déplacement et à l'hébergement des membres extérieurs des jurys de thèse (rapporteurs) ainsi que le repas traditionnel du jury de thèse. Cela simplifiera la procédure et fera faire des économies aux laboratoires de recherches. En masse salariale, un demi-poste est créé pour venir en appui aux scolarités de M2 et un autre demandé, sur financement propre pour la gestion administrative de nos DU.

4-Un point a été fait sur l'état d'avancement du projet Ecole de droit de Toulouse. Après l'assemblée générale du 13 octobre qui a permis de présenter les perspectives d'évolution et le travail accompli avec les directeurs de nos laboratoires de recherches, les présidents de section, les élus étudiants, le projet avance. Alors que se poursuit la réflexion sur l'avenir du site universitaire toulousain, le rattachement à l'article L 713-9 du Code de l'éducation a pour objectif de donner plus d'autonomie à notre Faculté, en particulier dans les 3 volets essentiels que sont les formations, la recherche et les partenariats. La rédaction des projets de statuts de l'Ecole de droit de Toulouse est en cours, avec l'objectif que la Faculté puisse arrêter son projet d'Ecole de droit d'ici fin 2021.

Philippe Nélidoff, Doyen de la Faculté de droit et science politique